

**ARRÊTÉ 2023-294 PORTANT INTERDICTION D'UTILISATION
DES TERRAINS DE FOOTBALL DES STADES FERNAND VALIÈRE
ET DE MORPIÉNAS DU PARC SPORTS ET NATURE DE MORPIÉNAS, COMMUNE DE PANAZOL**

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L.2211-1 et suivants ;
- Considérant qu'il convient de réglementer l'utilisation des terrains de football du Stade Fernand Valière et du Stade de Morpiénas, ainsi que la plateforme dans le parc Sports et Nature de Morpiénas, en raison des conditions climatiques (gel, intempéries) ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'utilisation des terrains de football du Stade Fernand Valière et du Stade de Morpiénas sera interdite du samedi 9 décembre 2023 au dimanche 10 décembre 2023 inclus.

ARTICLE 2 : L'utilisation de la plateforme du parc Sports et Nature de Morpiénas sera interdite du samedi 9 décembre 2023 au dimanche 10 décembre 2023 inclus.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la commune de PANAZOL, Monsieur le Président de l'AS Panazol Football sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PANAZOL, le 8 décembre 2023

Le Maire,

Fabien DOUCET



Publié en mairie le **08 DEC. 2023**